

**Commune de
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 30 Juillet 2019**

Date de convocation : 24/07/2019

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	09
Nombre de membres absents excusés :	04
Nombre de membres absents :	01

L'an deux mille dix neuf, le 30 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de M. Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : M. Gérard QUETE, M. Claude CURIE, M. Michel BOURQUIN, Mme Colette THERAGE, M. Bernard CARDEUR, M. Bernard WOZNY, Mme Sylvie PERRET-GENTIL, M. Michel MINARY, Mme Michelle HOUSER.

Membres excusés : M. Adrien ROMAIN, M. Remy JEANNINGROS, M. Joël EME, Mme Isabelle GASSER-BIZE.

Membres absents : Mme Adeline RENAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.
Claude CURIE est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une question à la convocation : Demande d'accord sur la motion déposée par la Communauté de Communes Loue-Lison et les Maires du Canton concernant l'opposition de ces derniers à la fermeture de la Trésorerie d'Ornans. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents, soit : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le compte-rendu de la séance du 21 Juin 2019 a été approuvé à l'unanimité.

1 – Présentation du devis de la Ste Gaz et Eaux pour le remplacement de la roue du pont racleur de la Station Epuration.

M. Bernard WOZNY présente et commente le devis concernant la nécessité de remplacer la roue fonte VULKOLLAN du pont racleur de la station d'épuration. L'actuelle présente un signe d'usure avancé qui remet en cause la structure entière lourde de plus d'une tonne ; La société GAZ et EAUX propose le changement de cette pièce et présente un devis de 1367.11€ TTC. Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents, soit : 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2 – Renouvellement de la convention pour le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) instaurée par le Département du Doubs.

Claude CURIE présente et commente la demande du Département du Doubs pour renouveler la convention pour le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE), il précise que la précédente avait été signé en 2016 son coût annuel pour le budget assainissement était de 231,00 euros, Les services techniques de la DDT nous ont apportés une assistance pour le dossier de diagnostic de nos réseaux d'assainissement collectif lancé en 2016. Aujourd'hui, cette assistance technique nous est nécessaire, compte-tenu des dossiers en cours concernant le livret d'autosurveillance de la station d'épuration et du cahier de vie, que nous devons mettre en place avant le 31 mars 2020 à la demande l'A.R.S. Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents, soit : 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3 – Présentation du système de sauvegarde externe des fichiers informatiques de la commune par les services de l'ADAT.

Le maire expose que la sauvegarde des fichiers informatiques comptables est sauvegardé sur deux clé USB. Ce système n'est pas fiable, ce matériel est fragile en terme de conception et d'utilisation. Il est impératif de changer ce mode de sauvegarde.

L'ADAT propose d'externaliser et de sécuriser la gestion quotidienne de la sauvegarde de nos fichiers. Le conseil donne son accord pour poursuivre ce projet qui sera effectif dans quelques semaines

4 – Demande d'installation d'un logiciel de gestion des SPAM sur la boîte mail de la Mairie, coût de l'abonnement annuel, 27,90 euros TTC.

Le maire expose que la messagerie est de plus encombrée par des messages publicitaires sans rapport avec l'activité municipale.

Cela est une perte de temps pour supprimer ces messages et représentent un danger de supprimer des messages importants.

Une proposition d'essai de la part de l'entreprise AMNEO sur un logiciel "SPAM EN MOINS" pour une durée d'un mois. Si cet essai est concluant le conseil autorise à l'unanimité le maire de souscrire un abonnement d'un an pour la somme de 27,90 € TTC.

5 – Approbation du rapport de la CLECT sur le transfert de compétence et les attributions de compensations.

Claude CURIE présente et commente le rapport de la CLECT (Commission Local d'évaluation des charges transférées) transmis par le Président de la CLECT de la Communauté de Communes Loue-Lison. Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 9 novembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2018. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Loue-Lison verse aux communes membres, une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U. (hors charges transférées). La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie dès le mois de mars 2019, pour étudier les transferts de charges correspondants. En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : « la CLECT chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. » Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents, soit : 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le rapport établi par la CLECT en date du 2 juillet 2019, et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

6 – Formation de la secrétaire de Mairie, Mme HALLER Catherine et fin de contrat de prestation de Mme DEMOUGE Sylvaine.

Le maire expose que la mission de Sylvaine DEMOUGE arrive à son terme. La formation de Madame Catherine HALLER est effective. La situation médicale de Madame Isabelle CHABOD devrait se prolonger sans connaître le terme de son arrêt.

Le maire propose de mettre un terme au contrat de Madame DEMOUGE pour le 30 octobre 2019 Ce délai étant supérieur à celui prévu, il sera employé pour procéder à l'archivage réglementaire des documents selon les directives des Archives Départementales.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

7 – Questions diverses.

M. le Maire informe le conseil que la Trésorerie d'Ornans a procédé à la relance des impayés relatifs aux loyers de location du garage attribué au vigneron M. CARDONNE Yanick. Il expose les difficultés que subi cet exploitant depuis plusieurs années suite aux aléas climatiques. Il est de notoriété publique que les vignes de Vuillafans représentent une image patrimoniale connue en Franche Comté. Que depuis 4 ans. Monsieur CARDONNE déploie des efforts et produit une ligne de vins d'excellente qualité, qu'il débute la commercialisation avec une clientèle qu'il faut recréer. Il propose au conseil de reprendre le local afin de permettre d'améliorer la situation financière de M. CARDONNE. Il propose également d'étaler la dette sur une durée d'un an et demi avec la première échéance le 15 décembre 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

M. le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	Chevènement Adeline
CURIE Claude	EME Joël	GASSER-BIZE Isabelle
HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel
PERRET-GENTIL Sylvie	QUETE Gérard	ROMAIN Adrien
THERAGE Colette	WOZNY Bernard	